

SPA CANCHE-AUTHIE  
REFUGE DE SAINT-AUBIN  
Route Départementale 143  
62170 SAINT-AUBIN



## CHARTRE DES BENEVOLES

*Le concours des bénévoles est le bienvenu.  
Devenir bénévole est un acte d'engagement*

*Le bénévolat est un don de temps librement consenti et gratuit*

***Merci de compléter toutes les informations ci-dessous :***

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

: ..... MAIL : .....

**Il y a différentes façons d'être bénévole à la SPA CANCHE-AUTHIE**

**1 -Permettre aux chiens d'éviter l'isolement :**

**Divertissement, socialisation avec les humains et amélioration de leur confort :**

promenade (chiens), jeux, caresses, soins (brossage, nettoyage des yeux...) ramassage des crottes dans leurs boxes....

**Aide à l'adoption :** accueil des visiteurs et communication des renseignements en votre possession aux adoptants potentiels avant de les diriger vers l'accueil du refuge qui validera le départ de l'animal aux vues des éléments complémentaires qu'il est le seul habilité à détenir.

**Pour vous intégrer au planning, merci de cocher les cases ci-dessous :**

**☐ Je souhaite m'occuper des chiens**

**☐ Je souhaite m'occuper des chats**

**et de nous indiquer vos disponibilités :**

**☐ Lundi matin**

**☐ Lundi après-midi**

**☐ Mardi matin**

**☐ Mardi après-midi**

**☐ Mercredi matin**

**☐ Mercredi après-midi**

**☐ Jeudi matin**

**☐ Jeudi après-midi**

**☐ Vendredi matin**

**☐ Vendredi après-midi**

**☐ Samedi matin**

**☐ Samedi après-midi**

**☐ Je m'engage à être un bénévole actif, c'est-à-dire à venir régulièrement au jour et/ou demie-journée qui me seront attribués et à prévenir la responsable des bénévoles en cas d'absence qui vous trouvera un remplaçant (contact à demander à l'accueil)**

Société Protectrice des Animaux Canche-Authie, Refuge de Saint-Aubin

Association loi 1901 créée le 15 Mars 1987

Affiliée à la Confédération Nationale Défense de l'Animal, reconnue d'utilité publique

## **2 - Aides diverses :**

Aider à l'entretien du refuge (entretien paysager, tonte, peinture, réparation des grillages...), aider aux rangements des dons (couvertures, arbres à chats, croquettes...), aider à véhiculer la promotion de l'association (mise à jour du site internet, publications sur les réseaux sociaux...)

**Le bénévole signataire de cette charte s'engage à :**

**1. Etre majeur : seul un enfant mineur accompagné d'un parent majeur est autorisé à s'occuper des chats.**

**2. Honorer le montant de la cotisation annuelle :** au-delà de l'action de bénévolat, le bénévole actif doit devenir membre à part entière de la SPA CANCHE-AUTHIE en versant une cotisation annuelle de 25 Euros permettant notamment de participer aux Assemblées Générales (cotisation valable pour l'année civile du jour de la signature jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours)

**3. Accepter et respecter les conseils, les demandes et les décisions de membres du Conseil d'Administration** qui sont les instances dirigeantes de l'Association.  
**Le bénévole n'a aucun droit de regard ou de décision sur le devenir de l'animal**

**4.** Une vaccination contre le tétanos est conseillée

**5. Respecter un devoir de réserve et respecter la confidentialité** sur tout ce qu'il peut entendre ou voir dans l'enceinte du refuge ou concernant toutes les informations internes au refuge qui lui sont communiquées : animaux dangereux, maladie, organisation, .... et **ne pas diffuser d'informations par quelque moyen que ce soit.**

**6. S'interdire, à leur initiative et de manière isolée, de mener des actions ou de tenir des discours susceptibles d'engager la responsabilité de la SPA CANCHE-AUTHIE ou de nuire à sa réputation et à son organisation** par tout moyen de communication existant (SMS, e-mails, réseaux sociaux.....)

**7. Intégrer une équipe** composée de salariés et d'autres bénévoles, **respecter les recommandations et conseils des salariés et mettre en place une bonne entente avec l'ensemble de l'équipe** pour une meilleure efficacité qui soit bénéfique pour les animaux.

**8. Signaler aux membres du Conseil d'Administration ou aux salariés tous dysfonctionnements ou anomalies rencontrés**, qu'ils concernent le site ou les animaux (blessure, diarrhée....)

**9. Respecter les jours et horaires d'ouverture du refuge pour ne pas perturber le travail des salariés :**

Du Lundi au Samedi de 10 H à 12 H et de 14 H à 18 H (horaires d'hiver 13 h 30 à 17 h 30)

Fermé le dimanche

Ouvert aux bénévoles les jours fériés de 9 H à 12 H

**10. Respecter les interdictions :** La fourrière est **STRICTEMENT INTERDITE** aux bénévoles

**11. Participer activement aux différentes manifestations :** Fête des animaux, opérations croquettes, marché de Noël.....

**12. Etre courtois en toutes circonstances et aller à la rencontre des visiteurs** pour les diriger en fonction de leurs attentes.

Informations utiles :

Des Talky-Walkies sont à la disposition des bénévoles à l'accueil du refuge, ils permettent un contact rapide en cas de besoin ou de demande spécifique de l'accueil (sortie d'un chien pour une présentation par exemple) ou en cas de souci (par exemple : un accident)

Etre bénévole au refuge de Saintt Aubin, c'est **S'ENGAGER A RESPECTER CETTE CHARTE, LES STATUTS DE L'ASSOCIATION ET LE REGLEMENT INTERIEUR** (visibles à l'accueil) le non-respect d'un ou plusieurs de ces engagements entraînera une radiation du bénévole par le Conseil d'Administration

Je soussigné (e),

- m'engage à respecter la Charte du Bénévole, les statuts et le règlement intérieur de l'association
- Suis bien conscient(e) qu'il peut y avoir des risques de chutes, de coups, de morsures ou de griffures et je décharge le SPA Canche Authie de tous accidents pouvant survenir au cours de mon bénévolat.

La présente charte s'applique pour une durée d'un (1) an et devra être à nouveau signée à échéance

Fait à Saint Aubin,  
Le

Lu et approuvé  
Signature